



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019



Atelier sur la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption*

Mardi, 15 octobre 2019, 16 h 30–18 h 30
Salle 3/0 (rez-de-chaussée), Bâtiment A, Centre Sava

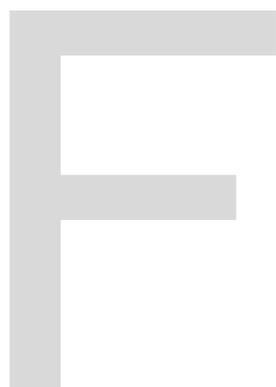
Note d'orientation

La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant a été adoptée il y a 30 ans. Elle a marqué une étape importante en ce sens qu'elle a donné une place centrale aux droits de l'enfant et reconnu les enfants comme des détenteurs de droits.

La Convention bénéficie d'un large soutien international : c'est le traité relatif aux droits de l'homme le plus largement ratifié. En coopération avec des organisations comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Union interparlementaire (UIP), le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies, qui supervise l'application de la Convention, est à l'avant-garde des efforts visant à promouvoir les mesures nationales en faveur de la concrétisation des droits des enfants.

Grâce à la Convention, "l'intérêt supérieur de l'enfant" est de plus en plus pris en compte au cours de l'élaboration de politiques nationales qui concernent directement les enfants. En outre, des moyens ont été donnés aux enfants pour que ceux-ci puissent exprimer leur opinion et contribuer aux prises de décisions dans le cadre de questions les concernant. Au niveau national, la création de parlements d'enfants illustre cette tendance. Au niveau international, l'entrée en vigueur, en 2014, du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications a été une étape marquante : les enfants ont obtenu la possibilité de saisir un mécanisme international qui leur est spécifique si les violations de leurs droits ne peuvent être traitées efficacement au niveau national.

Pourtant, les faits montrent que, malgré des progrès importants sur ces fronts, nous sommes loin d'être à la hauteur des idéaux et des objectifs consacrés par la Convention. En effet, les enfants continuent d'être victimes de toutes sortes de maux, qu'il s'agisse de la violence, du travail forcé et de la traite, ou de l'absence de nourriture et d'éducation convenables. La migration des enfants est particulièrement préoccupante. Selon l'UNICEF, plus de 12 millions d'enfants étaient réfugiés ou demandeurs d'asile dans le monde en 2016, et quelque 23 millions d'enfants étaient déplacés dans leur propre pays - 16 millions dans le cadre de conflits et 7 millions suite à des catastrophes naturelles. Ces chiffres sont stupéfiants, d'autant plus si l'on tient compte de la vulnérabilité particulière des enfants face à des situations aussi difficiles et au risque accru de souffrances et d'exploitation qu'ils courent lorsqu'ils sont en quête d'un havre de paix.



#IPU141

L'atelier sur la *Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant : réalisations et défis 30 ans après son adoption* s'intéressera au chemin parcouru depuis 1989. Il fera le point sur la situation générale des droits de l'enfant et sur le cadre mondial mis en place, y compris les Objectifs de développement durable, pour protéger le bien-être des enfants. Il mettra l'accent sur les initiatives nationales et internationales remarquables qui ont été mises en œuvre, notamment avec l'aide des parlements, pour donner la parole aux enfants et tenir compte de leurs intérêts. Il donnera également l'occasion de s'interroger sur les défis persistants, tout particulièrement le sort des enfants en déplacement, et sur les mesures que les parlements peuvent prendre pour protéger les enfants dans des situations de telle vulnérabilité.

Les intervenants seront notamment des experts de l'UNICEF, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Comité international de la Croix-Rouge, du Comité des droits de l'enfant et d'éminentes ONG travaillant dans le domaine des droits de l'enfant, ainsi que des enfants.